

Présidé par Gilbert DE MIRAS

Membres présents : Mesdames et Messieurs Jean-Marc BOISSENOT, Gilbert DE MIRAS, Robert DESCOINS, Marie-José ÉLIE, Philippe FAYET, Didier FOURCAUD, Serge FOURCAUD, Christian GALLOT, Marie-José GUÉRIN, Jean-Charles JOURDAN, Jean-Pierre JOYEUX, Joëlle LABADIE, Daniel LACHAIZE, Michel MOUTREUIL, Ghislain PANTAROTTO, Jean-Louis REY, Christian SCALIGER, Jean-Éric VIGOUROUX, Joan VILLECHENOUX - Conseillers Communautaires titulaires.

Mesdames et Messieurs Maryse BRAIT, Jacques LACOSTE, Sylvette LAMARZELLE, Pierre LESCURE, Jean-Éric MARCHE - Conseillers Communautaires suppléants.

Membres excusés : Madame et Messieurs Jean-Claude BANIZETTE, Philippe COUSINET, Nicole JOUANNEAU, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Claude MAILLAT, Michel NICOULEAU.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BRAIT

M. Gallot, Maire, accueille l'Assemblée dans la salle des fêtes de Saint Antoine de Breuilh pour le dernier Conseil Communautaire de l'année.

Lecture par M. Descoins du compte rendu du 21 octobre 2010.

**L'Assemblée, à l'unanimité, valide le compte rendu
du Conseil Communautaire du 21 octobre 2010**

1. Autorisation de dépenses d'investissement avant vote des budgets 2011

Le Président rappelle que la collectivité peut, jusqu'à l'adoption des budgets 2011, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2010 (hors crédits afférents au remboursement de la dette).

1. Budget principal

Montant des dépenses d'investissement budgétisé en 2010 : 1 815 737 €

Autorisation de dépenses proposée de : 450 000 €

Compte	Intitulé	Montant	Compte	Intitulé	Montant
2031	Frais d'études	75 000	205	Concess° & droits. similaires	5 000
2111	Terrains nus	75 000	2115	Terrains bâtis	75 000
2182	Matériel de transport	10 000	2183	Mat. de bureau & informat.	10 000
2184	Mobilier	10 000	2318	Autres immobil ^o corporelles	190 000

Délibération : Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions ci-dessus exposées.

2. Budget annexe SPANC

Montant des dépenses d'investissement budgétisé en 2010 : 13 000 €

Autorisation de dépenses proposée de : 3 250€

Compte	Intitulé	Montant
218	Autres immobilisations corporelles	3 250

Délibération : Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions ci-dessus exposées.

3. Budget annexe Intervention Économique

Montant des dépenses d'investissement budgétisé en 2010 : 17 500 €

Autorisation de dépenses proposée de : 4 375 €

Compte	Intitulé	Montant
2313	Construction en cours	4 375

Délibération : Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions ci-dessus exposées.

2. Fonds de concours : durées d'amortissement

Le Président rappelle que la CDC accorde à ses communes membres des fonds de concours afin de financer la réalisation d'équipements. Ils sont inscrits en section d'investissement et à ce titre, leur amortissement est une obligation.

Les durées d'amortissement sont fixées librement par la collectivité dans la limite d'une durée maximale de 15 ans et sous réserve de l'intangibilité des plans engagés.

Le Président propose les durées suivantes :

MONTANT	DURÉE	MONTANT	DURÉE
≤ 1 000 €	1 an	Entre 1 000 et 10 000 €	5 ans
Entre 10 000 et 25 000 €	10 ans	≥ 25 000 €	15 ans

Délibération : Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe les durées d'amortissement des fonds de concours telles que définies ci-dessus.

3. Personnel : prime exceptionnelle de fin d'année

Le Président propose d'attribuer une prime de fin d'année au personnel de la CDC.

Le montant proposé est de 550 € net pour un temps complet. Le montant sera proportionnel au temps de travail hebdomadaire.

Délibération : Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :
 - d'attribuer une prime exceptionnelle à l'ensemble du personnel,
 - de fixer les montants définis ci-dessus.

La proposition d'un treizième mois n'est pas retenue.

4. Placement des fonds disponibles

Les collectivités territoriales n'étant plus tenues, depuis 2004, de déposer toutes leurs disponibilités auprès de l'État, le Président propose le placement des fonds disponibles après analyse par la commission « Finances » du montant du dépôt et du type de placement.

Les placements les plus courants sont les comptes à terme et les Bons du Trésor.

Délibération : Après délibération, l'Assemblée à l'unanimité :

- autorise le Président à placer les fonds disponibles sur avis de la commission « Finances »,
- délègue ses pouvoirs au Président pour la signature des documents afférents.

**Pour : 21 Abstentions : 3 (M.J. Guérin, D. Lachaize, J.E. Marche)
Contre : 0**

M. Marche s'étonne du montant important des emprunts contractés mais non investis dans les réalisations de la CDC. Les placements de la collectivité auront un rendement inférieur au taux des prêts.

5. Affaire EMC² : 2^{ème} reprise partielle de provision

Le Président rappelle le litige qui oppose la société EMC² à la CDC et la constitution de la provision pour risques et charges à hauteur de 184 092.40 € HT sur le budget annexe Intervention Économique.

Un second versement a été effectué par ladite société.

Il convient donc de procéder à une seconde reprise partielle de provision par l'émission d'un titre à l'article 7817, ce qui nécessite l'aval du Conseil.

Délibération : Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la 2^{ème} reprise partielle de provision pour risques et charges sur le budget annexe Intervention Économique.

6. Dépôt du dossier de la Maison de Santé Rurale (MSR)

Le Président donne la parole à M. Descoins, Vice-président en charge de la commission « Pôle médical » qui fait le point sur le dossier et rappelle l'obligation de le déposer avant le 31 décembre prochain.

- Superficie du terrain = 4 768 m²
- Réduction des surfaces des divers locaux, ce qui a entraîné une diminution des coûts (1^{ère} estimation = 1 000 000 € HT)
- Loyers évalués sur la base de 10 à 12 € / m²
- Le complexe comporte des locaux médicaux, une pharmacie, un logement et le Centre Médico-Social (CMS).

M. S. Fourcaud, en tant que Conseiller Général, précise que les locaux du CMS à Port Ste Foy sont devenus exigus. Leur implantation à Vélines, au sein de la MSR recentrerait le service sur son périmètre de compétence qui s'étend sur les cantons de Vélines et Villefranche de Lonchat. Les permanences communales seront maintenues.

M. Descoins présente le plan de financement suivant :

DÉPENSES (HT / €)		RECETTES (HT / €)	
Construction MSR + Logement remplaçant	567 000	Autofinancement Loyers sur 15 ans 590 400 € Fonds propres 27 141 €	617 541
VRD	82 000	FEADER 20 % hors autofinancement	47 594
Achat foncier	95 000	ÉTAT 30 % hors autofinancement	71 391
Honoraires + études	84 370	Conseil Régional 20 % hors autofinancement	47 594
		Conseil Général Contrat d'objectif 25 % VRD+achat foncier	44 250
Total	828 370	Total	828 370

Bien qu'il s'agisse d'une recette de fonctionnement, le montant des loyers sur 15 ans est pris en compte dans le calcul des subventions. Certains délégués pensent qu'en contrepartie, il faudrait insérer les frais financiers ou d'entretien des bâtiments en dépenses de fonctionnement.

La CDC n'est pas maître des dépenses et recettes prises en compte dans le plan de financement. Celles-ci doivent être conformes aux attentes des cofinanceurs.

Délibération : Après délibération, le Conseil Communautaire :

- autorise le Président à déposer le dossier,
- délègue ses pouvoirs pour les demandes de financement afférentes

Pour : 23 Abstention : 1 (M.J. Guérin) Contre : 0

7. Écopôle

Le Président donne la parole à M. Boissenot, Vice-président en charge de la commission « Écopôle » qui fait le point sur l'avancée du dossier.

Le projet comporte :

- Un accueil et des services communs (350 m²)
- Une maison d'entreprise (4 bureaux + espaces communs = 150 m²)
- Une pépinière d'entreprises (10 modules + espaces communs = 965 m²)
- Une zone d'activité (3 hectares de lots individuels viabilisés)
- Un espace agricole (4 hectares de terre pour l'expérimentation et la démonstration)

Prospective financière

Cofinanceurs	Montants HT	%	Observations
Dotation d'État (PER)	709 467	26.57	33% sur l'assiette financement PER
Conseil Régional	561 031	21.01	
Conseil Général	561 031	21.01	
Réserve parlementaire	30 000	1.12	
Autres	78 000	2.92	
Total subventions publiques	1 939 528	72.64	
Produit des ventes de lots	300 000	11.24	Base 10 € / m ² sur 3 ha
Emprunt			
Fonds propres	266 990	10.00	
Total autofinancement	566 990	21.24	
TOTAL GÉNÉRAL	2 669 900	100.00	
<i>Reste à financer</i>	<i>163 382</i>	<i>6.12</i>	

M. Boissenot rappelle que les études ont été menées en interne, hormis la pré-étude réalisée par l'association Écopôle. Mais il convient à présent d'aborder la phase opérationnelle. Si le projet se réalise, les travaux devront impérativement commencer début 2012, après environ 6 mois d'instruction du permis de construire.

D'après les renseignements pris auprès de la Société d'Économie Mixte du PÉRigord (SEMIPER), la CDC n'a pas besoin de recourir à un programmiste pour maîtriser la suite du projet, mais il convient de recourir à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) du fait de la complexité du dossier. Un appel à concurrence doit être lancé.

Délibération : Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :
 - décide du lancement de l'avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée pour l'AMO pour l'étude de l'Écopôle,
 - autorise le Président à signer tous les documents afférents

Le débat récurrent sur le lieu s'installe :

L'écopôle est axée sur l'environnement et le développement durable. Cette ZA jouxtera un lieu d'exploitation de gravières qui génère de la pollution selon certains, mais qui est un atout pour d'autres.

8. Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Compte-tenu de l'augmentation de la capacité d'accueil à la suite de l'ouverture du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), en juillet dernier, la CDC a fait une demande de financement complémentaire auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

La somme supplémentaire allouée serait d'environ 8 500 € pour 2010 et 14 500 € à partir de 2011.

Délibération : Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :
 - délègue ses pouvoirs au Président pour la signature de l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse

Le Président salue le travail réalisé par la CAF, l'équipe de la CDC et celle du CLSH. Les familles sont très satisfaites du service. De plus, vu le taux de fréquentation du CLSH, il semble que son accessibilité ne puisse plus être mise en doute.

9. Zone d'Activité (ZA) du Noyer Brûlé : avenant au marché

L'entreprise Eurovia propose un devis à hauteur de 29 593 € HT pour la réfection de l'entrée et des trottoirs de la 1^{ère} ZA.

Ces travaux complémentaires n'étaient pas prévus, lors de la signature du marché pour l'aménagement de la ZA du Noyer Brûlé avec la société EUROVIA Aquitaine (lot 2).

Le Président présente les devis proposés :

- Partie voirie : 20 909.12 € HT
- Partie trottoir : 8 684.45 € HT

Délibération : Après délibération, l'Assemblée à l'unanimité :

- accepte l'avenant n° 1 de la société EUROVIA Aquitaine pour un montant total de 29 593.57 € HT,
- autorise le Président à signer les documents afférents.

Le volet paysager de la ZA est en cours.

Le montant des travaux réalisés sera inférieur au montant du marché initial.

Aucun lot n'est vendu à l'heure actuelle malgré plusieurs sous-seings privés.

10. Transport des enfants du CLSH : consultation

Le marché passé avec les établissements Gérardin arrive à son terme le 31.12.2010.

Afin de pérenniser le transport des enfants entre le CLSH à Bonneville et les points d'accueil, il est nécessaire de procéder à une nouvelle consultation.

Délibération : Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide du lancement de l'avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée pour le transport des enfants entre les points d'accueil et le CLSH,
- autorise le Président à signer les documents afférents.

Peu d'enfants montent à Lamothe-Montravel (2 ou 3). La convention signée avec la CDC de Castillon-Pujols arrive à son terme le 31.12.2010. Si le nombre d'enfants fréquentant le CLSH à Bonneville n'augmente pas, il faudra envisager une nouvelle organisation pour optimiser le transport sans léser les familles.

11. Renouvellement du contrat de Mme Boukass

Le Président rappelle l'organisation du CLSH et le maintien de celle-ci en 2011. Aussi convient-il de renouveler, le contrat de Mme BOUKASS.

En outre le Président fait mention de la qualité du service de Mme BOUKASS.

Délibération : Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :
- décide du renouvellement du CUI-CAE de Mme BOUKASS au 01.01.2011,
- autorise le Président à signer les documents afférents,

La séance est levée à 21h45.

Monsieur Gallot invite l'Assemblée à clore cette réunion autour d'un verre de l'amitié.